



Très forte odeur persistante après pose de moquette neuve

Par **robby78**, le **01/12/2014** à **11:53**

Bonjour,

J'ai fais effectuer des travaux par un artisan, dans ma maison (pour une somme de 15000€)

Ces travaux incluait la fourniture et pose d'une moquette (12 m²). Dès le lendemain une très forte odeur est apparue, piquant les yeux et la gorge

L'artisan prévenu nous dit que cette odeur aura disparu au plus tard sous quelques jours

Nous aérons la pièce le jour et à sa demande la chauffons la nuit

Voilà 7 semaines que cela dure, le fabricant de la moquette, après des tests sur celle ci dit qu'elle n'est pas en cause et l'artisan dit qu'il utilise une colle conforme, qu'il utilise régulièrement sans souci (mais est ce bien vrai?)

Donc on tourne en rond et cette forte odeur, bien que légèrement atténuée, persiste.

Nous avons donc demandé à cet artisan par téléphone et lettre simple, d'intervenir mais il ne veut rien entendre

Nous avons donc envoyé une lettre recommandée cette fois, en rappelant l'article 1792-6 du code civil

Dans sa réponse il dit avoir respecté en tout point cet article et qu'il n'y a rien avoir avec ce souci, précisant qu'il s'agit d'une odeur d'origine organique, donc circulez y a rien à voir!

Je précise un point important, il y avait une moquette dans cette chambre qui n'a jamais apportée d'odeur.

Il a le même jour retiré cette moquette et posé la nouvelle J'ai payé 800 € pour cette prestation

Je ne sais plus trop quoi faire contre cette mauvaise foi et ce mépris de toute attention commerciale

Que faire? Les frais à engager ne sont ils pas proches du montant payé à l'artisan?

Merci de bien vouloir m'éclairer. J'ai une petite fille de 2 mois et nous hésitons à la garder

Par **moisse**, le **01/12/2014** à **16:48**

Bonsoir,

Je n'ai pas trop le temps de chercher, mais votre soucis provient d'émanation d'un

mélange urée-formaldéhyde.
C'est soit la colle utilisée, soit la sous-couche du revêtement de sol.
S'il s'agit d'une colle organique, c'est elle qui est vraisemblablement en cause (chercher Composés Organiques Volatils ou COV).
La chaleur aggrave les émanations mais peut-être que cela accélère la disparition du phénomène.
Sans avocat vous ne vous en sortirez pas dans une procédure de référé expertise.
Si vous disposez d'une protection juridique c'est le moment de l'actionner.